

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
12 décembre 2023

Mis en ligne :
22 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, POINTIER Virginie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, RAOUL Gérard donne pouvoir à PIERRE Frédéric, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absents : GARNIER Chrystèle, SOUQUET Eric.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommé.e secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12/12/2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 6

Délibération n°2023-131. Finances : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour la Morinais

Rapporteur : V POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales

VU le BP 2023 de la ville

VU les délibérations n°2020-04, n°2022-07 et 2023-13 relatives aux Ateliers de la Morinais,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 décembre 2023,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices. Elle permet de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme pour l'accorder au besoin de financement,

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement						
	Initial	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024
2020 N°2 Les Ateliers de la Morinais	5 476 089,04	17 961,60	151 631,31	210 503,89	43 954,99	1 526 485,25	3 255 552	270 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'**UNANIMITE** :

DE VALIDER l'Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) La Morinais comme proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
Gaël LEFEUVRE